

**Conseil d'établissement**  
**Séance ordinaire du 19 janvier 2022**  
**TEAMS**  
**18 h 30**

**Procès-verbal**

**Sont présents :**

Monsieur Louis-Philippe Pelletier-Langevin	Président et substitut au comité de parents (préside la seconde partie de la réunion)
Monsieur Francis Brochu	Vice-président (préside la première partie de la réunion)
Madame Myriam F. Castilloux	Parent
Monsieur Guillaume Provencher	Parent, Représentant au comité de parents
Madame Véronique Vaillancourt	Parent
Monsieur Geneviève Rioux	Parent (substitut parent)
Madame Henriette Lafond	Membre de la communauté
Madame Joline Laliberté	Technicienne en éducation spécialisée
Madame Mélissa Tessier-Boutin	Enseignante préscolaire 5 ans
Madame Jennifer Boudreault	Éducatrice au service de garde (en remplacement de Sandra Morin)
Madame Valérie Lafrance	Orthophoniste

**Sont également présentes à la table du conseil :**

Madame Heidy Gagné	Directrice adjointe
Madame Kathleen Michaud	Directrice

**Sont absents :**

France Maheux	Enseignante
---------------	-------------

---

**1. Mot de bienvenue**

Monsieur Francis Brochu, en remplacement de Louis-Philippe Langevin-Pelletier souhaite la bienvenue aux membres.

**2. Période réservée au public**

Pas de membre du public présent.

014-CÉ  
21/22-13

### 3. Adoption de l'ordre du jour du 19 janvier 2022

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mélissa Tessier-Boutin, appuyée par Myriam Castilloux; il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour pour la réunion du 19 janvier 2022 avec l'ajout en 12. 1 : classe répit – préscolaire.

014-CÉ  
20/21-14

### 4. Adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du C.É. tenue le 10 novembre 2021

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2021 a été préalablement communiqué aux membres et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Francis Brochu, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2021.

### 5. Droit de parole au membre de la communauté

L'activité de l'arbre de Noël n'a toujours pas pu être réalisée cette année. Toutefois, 63 certificats cadeaux de 25 \$ ont été achetés au Club jouet et remis aux enfants. Les Chevaliers de Colomb ont quant à eux donnés des cadeaux à une soixantaine d'enfants démunis.

### 6. Temps de spécialités 2022-2023

PRÉAMBULE : Madame Kathleen Michaud présente la grille des spécialités prévues pour l'année scolaire 2022-2023.

Préscolaire (4 et 5 ans) : 60 minutes par cycle pour l'éducation physique (2 périodes de 30 minutes), ainsi que 60 minutes de musique. Pour l'année 2022-2023, on garde le statu quo.

1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année : statu quo : **anglais : 120 minutes, musique : 120 minutes, arts plastiques : 60 minutes et éducation physique : 240 minutes sur un cycle de 10 jours.**

014-CÉ  
20/21-15

CONSIDÉRANT que la grille des spécialités pour l'année scolaire 2022-2023 a été présentée aux membres et qu'elle demeure inchangée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mélissa Tessier-Boutin, il est résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la grille des spécialités 2022-2023.

### 7. Rapport de la direction

#### 7.1 COVID (état de situation)

Le retour à l'école a été bien accueilli par les élèves et le personnel. Les classes ne ferment plus à moins qu'il y ait 60% de cas dans une classe, le choix de basculer en enseignement à distance pourra être fait à ce moment-là par le Centre de services scolaire. Le plus gros défi sera le taux d'absentéisme des élèves et du personnel. Le plan de contingence est connu de tous et nous croisons les doigts afin que tout fonctionne tel que prévu. La vaccination s'est bien déroulée et la date de la deuxième dose sera

connue sous peu. Seulement les élèves qui ont eu leur première dose à l'école pourront recevoir la deuxième dose à l'école.

M. Brochu propose de petits plaisirs pour rendre hommage aux travailleurs scolaires pour les remercier de leur travail acharné dans ces deux dernières années. Madame Michaud mentionne que les courriels de soutien sont grandement appréciés des enseignants.

## **7.2 Reddition de comptes, mesures dédiées et protégées 2021-2022**

014-CÉ  
20/21-16

PRÉAMBULE : Madame Kathleen Michaud présente la reddition de comptes des mesures protégées pour l'année scolaire 2021-2022.

CONSIDÉRANT que la reddition de comptes des mesures protégées pour l'année scolaire 2021-2022 a été présentée aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mélissa Tessier-Boutin, il est résolu à l'unanimité D'APPROUVER la reddition de comptes des mesures protégées pour l'année 2021-2022.

## **7.3 Consultation des élèves**

La loi 40 oblige le conseil d'établissement à consulter les élèves, de façon confidentielle, au moins une fois par année. Cela se fait sous forme de sondage. C'est Joline Laliberté, TES, qui a proposé de se mettre dans la peau d'un élève et de répondre à de multiples questions concernant son école. Madame Michaud donnera une date butoir pour que les membres du CÉ puissent ajouter des questions à ce sondage au besoin. Ensuite ces sondages seront présentés aux élèves par le personnel enseignant.

## **7.4 Bulletins 1<sup>ère</sup> étape**

Les bulletins seront transmis aux parents le 11 février 2022.

## **7.5 Inscriptions 2022-2023**

Cette année, toutes les inscriptions se feront en ligne. La période des inscriptions est prévue du 7 au 11 février 2022. Les parents auront des informations sous peu. Les prédictions quant à la clientèle sont sensiblement les mêmes que cette année.

## **7.6 Semaine des enseignants**

La semaine des enseignants aura lieu du 7 au 11 février 2022.

Nous enverrons un message aux parents afin qu'ils envoient de beaux messages aux enseignants.

Il est proposé par M. Pelletier-Langevin d'octroyer une partie du budget des rencontres en présentiel à des petits cadeaux pour remercier le personnel enseignant et de soutien.

## **8. Rapport de la responsable du service de garde**

Une trentaine d'inscriptions au service de garde d'urgence pour le retour du 10 au 14 janvier 2022; finalement environ 25 enfants se sont présentés. Quelques défis au niveau du branchement pour l'école à distance en début de semaine, mais l'horaire avait été prévu afin de pallier les besoins; donc une bonne quantité de personnel était présent.

La sortie prévue pour la prochaine pédagogique a été changée pour éviter les contacts. Ce sera donc une journée de plaisirs d'hiver vécue à l'école.

Il y a encore beaucoup de remplacements d'éducatrices, entre autres dû à la contagion de la semaine dernière. Par contre, les étudiants n'ayant pas encore débutés leurs cours, ils sont présents afin de venir aider lorsque besoin il y a.

## **9. Rapport des représentantes des enseignantes**

Le rapport a été envoyé aux parents.

## **10. Rapport des représentants au comité de parents**

Plusieurs sujets ont été abordés et Monsieur Provencher a transmis un écrit des points les plus importants. M. Provencher revient sur un sujet précédemment abordé par Joline Laliberté.

- La police-école et l'intimidation, volet sur la cyberintimidation;

Prochaine rencontre prévue le 26 janvier 2022, M. Provencher mentionne aux membres de lui faire parvenir les questions s'il y a lieu.

## **11. Photos scolaires 2022-2023**

Madame Michaud demande l'opinion des membres sur les photos scolaires de l'année en cours. Plusieurs membres ne sont pas satisfaits du délai de remise des photos, en particulier les photos de groupe. Les représentants des enseignants démontrent aussi une certaine insatisfaction quant à la qualité des photos. Quelques membres reviendront avec des noms de compagnie lors de la prochaine rencontre.

## **12. Autres sujets**

### **12.1 Classe répit préscolaire**

À compter de lundi prochain, trois nouveaux employés feront leur entrée chez nous pour la classe Répit préscolaire : une enseignante, une TES ainsi qu'une psychoéducatrice. L'entrée des élèves, 5 au total, se fera de façon graduelle dès le début février. Cette classe prendra un local du service de garde. Par le fait même, une classe de préscolaire devra dès lors, dîner dans son local classe. L'enseignante visée en a été avisé.

La psychoéducatrice ainsi embauchée pour la classe répit, pourra aussi nous donner des heures étant donné que nous n'avons pas de psychologue à l'école.

## **13. Levée de l'assemblée**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

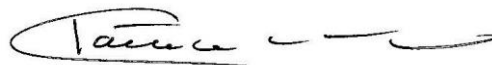
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Myriam Castilloux, il est résolu à l'unanimité;

DE LEVER la séance ordinaire à 20 h 03.



---

Louis-Philippe Pelletier-Langevin,  
Président



---

Kathleen Michaud,  
Directrice